

APPEL A CANDIDATURE concernant la coordination d'un « Projet bien-être en pays amérindiens » par un ESMS

L'Agence régionale de santé de Guyane lance un appel à candidature concernant la coordination d'un projet bien-être en pays amérindiens.

I - Qualité et adresse des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation

Autorité responsable de l'appel à candidature :

Monsieur Jacques CARTIAUX
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Guyane
Agence Régionale de Santé de la Guyane
66 Avenue des Flamboyants
CS 40696
97336 Cayenne Cedex

II- Date limite de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront être envoyés **avant le 19 novembre 2017 minuit.**

III - Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, par courrier recommandé avec accusé de réception au Directeur de l'agence régionale de santé, **avant le 19 novembre 2017 minuit**, un dossier de candidature sous les formes suivantes :

- ✓ Deux exemplaires en version papier,
- ✓ Une version dématérialisée.

Les dossiers de candidature (version papier) devront être adressés sous enveloppe cachetée portant mention « Appel à candidature – projet bien-être en pays amérindien » à :

Monsieur le Directeur Général
Agence Régionale de Santé de Guyane
66, avenue des Flamboyants
CS 40696
97336 CAYENNE CEDEX

La version dématérialisée devra être adressée à l'adresse suivante :

ARS-GUYANE-MEDICO-SOCIAL@ars.sante.fr,

NB : Le promoteur transmettra dans une enveloppe séparée un courrier de déclaration de candidature, comportant ses coordonnées. L'ensemble de la procédure étant gérée par messagerie par l'ARS, il importe que le candidat s'assure de la validité des coordonnées transmises.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par messagerie aux adresses suivantes : benoit.van-gastel@ars.sante.fr ou marie-lou.darchez@ars.sante.fr.

CAHIER DES CHARGES

CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le 15 décembre 2015, Aline Archimbaud, sénatrice de Seine-Saint-Denis a remis à la Ministre de l'outre mer son rapport sur le suicide des jeunes amérindiens en Guyane Française. 37 propositions ont été faites pour enrayer le suicide et créer les conditions d'un mieux-être.

En s'appuyant sur les préconisations faites par Mme ARCHIMBAUD, un plan d'action portant sur le « Bien-être en pays amérindiens de Guyane pour réduire les facteurs de risques de suicides des jeunes amérindiens » sera élaboré sur la base des principales propositions suivantes :

Proposition n°2

Elaborer, en s'appuyant sur les forces vives des communautés amérindiennes et notamment sur les femmes et les jeunes, un programme de santé communautaire, incluant les questions de santé mentale, dont la mise en œuvre devra être confiée à une équipe pluridisciplinaire, incluant des ethnopsychiatres, comportant les partenaires locaux de ces programmes.

Proposition n°4 Développer des politiques vigoureuses de lutte contre les addictions (alcool surtout mais aussi cannabis et cocaïne).

Proposition n°20 Affecter des assistantes sociales hospitalières dans les centres de santé.

Proposition n°27 Engager un programme de dépistage et d'évaluation des troubles de croissance et des troubles neurosensoriels du nourrisson et du jeune enfant, liés aux toxiques (alcool, mercure), avec l'appui scientifique de la mission stratégie et recherche du ministère de la Santé

Proposition n°3 Elaborer, en s'appuyant sur les forces vives des communautés amérindiennes, un programme communautaire de soutien à la parentalité.

Proposition n°7 Généraliser les mesures pour l'accès à une collation pour tous les élèves des écoles et des collèges (par un programme spécifique et prioritaire).

Proposition n°23 Protéger les femmes des violences qui leur sont faites.

Proposition n°24 Refondre les dispositifs de signalement et de prise en charge de l'enfance en danger.

Proposition n°25 Consolider et étendre à toutes les zones amérindiennes de l'intérieur le réseau de médiation sociale et culturelle déjà initié par des associations.

Proposition n°32 Favoriser les expérimentations du type de celle de Trois palétuviers

En outre, les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (2014) et du Programme national d'actions contre le suicide (2011-2014) seront prises en compte :

- De Restreindre l'accès aux moyens d'autoagression et de suicide
- De Former les sentinelles à la problématique (personnes qui se trouvent régulièrement en contact avec les membres de la communauté)
- D'améliorer l'enregistrement des cas et la recherche
- De suivre et d'évaluer chaque action
- Les actions seront coordonnées avec les différents services de l'Etat avec une collaboration étroite avec la CERMEPI.

ELEMENTS DE CADRAGE

Dans ce contexte, l'appel à candidature régional s'inscrit dans un cadre permettant de :

1) Financer différents projets à caractère médico-social dans les communautés amérindiennes du Haut et Moyen Oyapock et du Haut Maroni (communes de Camopi et de Maripasoula) en réponse aux recommandations identifiées pour soutenir et développer des projets existants.

2) Innover dans le domaine de la santé communautaire en privilégiant la participation des communautés, avec :

- Une approche locale de la santé des communautés amérindiennes,
- La prise en compte des populations amérindiennes hors de leurs territoires (pour les soins ou l'éducation notamment),
- La participation des populations accompagnées par des professionnels pour la définition, la réalisation et l'évaluation des projets
- La priorité à la promotion de la santé et des interventions sur les déterminants de la santé et du bien-être : politiques publiques, environnement, mobilisation des communautés, développement des capacités et orientation des services de santé
- La prise en compte des spécificités culturelles et sociales des communautés amérindiennes de Guyane
- L'étude de transferts de pratiques avec des populations autochtones dans d'autres pays (Canada et Etats-Unis par exemple)
- Un volet recherche-actions pour améliorer la connaissance et les pratiques

PERIMETRE DE L'APPEL A CANDIDATURE

Ce projet sera obligatoirement porté par un établissement ou un service médico-social du « secteur des personnes handicapées ». Les structures intervenant déjà dans le champ de la santé mentale, du handicap psychique et/ou des troubles du comportement seront privilégiées.

L'opérateur aura un rôle de coordination des actions en travaillant avec les associations, services publics et tous autres acteurs de ces territoires. Cette coordination nécessitera le recrutement d'un coordinateur par la structure porteuse qui aura pour mission de :

- Décliner des projets à mettre en œuvre avec les acteurs et les membres du comité de pilotage du projet « bien-être en pays amérindiens »,
- Signer de conventions pluriannuelles de partenariat avec les acteurs retenus pour le déploiement d'actions, Allouer les budgets par convention,
- Coordonner des actions,
- Tenir informer de l'état d'avancement du projet aux membres du comité de pilotage via des comptes rendu et des bilans réguliers.

Pour information, le comité de pilotage sera notamment composé des représentants de l'ARS et de la CERMEPI.

Une convention sera signée entre l'ARS et le futur porteur du projet.

MODALITES DE FINANCEMENT

L'enveloppe attribuée au candidat qui sera retenue sera appréciée par l'ARS de Guyane en fonction de la qualité du projet présenté.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- 1) Présentation générale de la structure de support
- 2) Présentation générale du projet.
- 3) Coopérations existantes et/ou envisagées avec les acteurs concernés par la thématique

- 4) Budget prévisionnel en fonctionnement et investissement
 5) Indicateurs d'évaluation et modalités de recueil

CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION :

Thèmes	Critères	Coefficient Ponderateur	Cotation (Note de 0 à 3)	Total
1/ Projet de service	Modalités de conception, mise en œuvre et évaluation du projet individuel	4		
	Modalités d'intervention: équilibre entre accompagnement individuel/ de groupe, intervention sur les lieux de vie			
	Proposition d'actions et dispositifs innovants en réponse aux besoins			
2/ Organisation	Modalités d'organisation : plages d'ouverture, couverture géographique, organisation des transports	2		
3/ Stratégie, gouvernance pilotage du projet	Modalités de gouvernance du projet (expérience du promoteur, connaissance du territoire, modalités de pilotage interne)	3		
	Coordination prévue avec les acteurs concernés par la thématique, degré de formalisation de la coordination			
4/ Capacité de mise en œuvre	Capacité de mise en œuvre du projet (calendrier, niveau d'avancement du projet...)	1		